



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au cours de la gestion budgétaire 2017

La présente communication a pour objet d'informer les Membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au cours de l'année 2017. Elle s'articule autour de trois points que sont la planification et la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics et les mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Planification et gestion des opérations de marchés publics

Les évolutions relevées au cours de l'année 2017 témoignent d'une meilleure planification des lignes à marché. En effet, sur 52.169 lignes à marché, d'un montant de 3.835,5 milliards, 7.225 lignes (2.530,2 milliards) ont été planifiées dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), représentant 13,8% en nombre et 66% en valeur de lignes à marché, contre 7,9% et 59,9% en 2016.

Le montant des marchés approuvés s'élève à 915,8 milliards FCFA contre 922,9 milliards FCFA en 2016, soit une légère baisse de 0,8%. En nombre, 4.982 marchés ont été approuvés contre 4.266 en 2016, soit une augmentation de 14,4%. Cette augmentation est la résultante de l'accroissement du budget d'investissement et de l'amélioration continue de la gestion des opérations de passation de marchés publics par les acteurs.

Les procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et appels d'offres restreints) représentent 67,2% du montant des marchés approuvés en 2017 contre 54,4% en 2016. Quant aux procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marché), elles représentent 30,2% du montant des marchés approuvés en 2017 contre 41,7% en 2016. Plus spécifiquement, les marchés de gré à gré représentent 17,9% du montant des marchés approuvés contre 18,2% en 2016.

La part des marchés attribués aux PME est passée de 16,6% en 2016 à 42% en 2017, soit une hausse de 25,4 points. Cette progression traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique à travers l'instauration de procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 128,3 jours en 2016 à 108,3 jours en 2017, soit une réduction de 20 jours. La diminution du délai entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché contribue, en grande partie, à celle du délai moyen global de passation. Dans le détail, les délais de passation ayant plus baissé se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres est passé de 15,7 jours en 2016 à 12,8 jours en 2017 ;
- le délai de signature de l'attributaire est passé de 37 jours en 2016 à 10,5 jours en 2017 ;

- le délai de signature par l'autorité contractante et de la numérotation des marchés est passé de 26,6 jours en 2016 à 5,2 jours en 2017.

La sensibilisation des acteurs et l'appui technique de la Direction des Marchés Publics aux autorités contractantes ont contribué à la réduction des délais de signatures et de numérotation des marchés.

Il convient toutefois de noter que des efforts restent à faire pour respecter le délai réglementaire de 88 jours.

3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

En vue d'améliorer le cadre de gestion de la commande publique, des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) ont été mises en place au sein des Ministères. Sur 30 ministères concernés, 26 Responsables de CPMP ont été installés, soit un taux de couverture de 86,6%.

Le projet de dématérialisation des marchés publics est dans sa phase pilote depuis le 1^{er} juin 2017. Cette phase a démarré avec 6 ministères pilotes pour atteindre 13 ministères au 31 décembre 2017.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

LISTE DES ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des lignes soumises à marché par type de structure et par type de procédure

TYPE STRUCTURE	Procédures Classiques				Procédures Simplifiées (PSC + PSL + PSO)				TOTAL GENERAL	
	>=100 Millions et LCVM				Moins de 100 Millions				NB	Montant
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt		
Administration Centrale	1 161	2,5	1 720 787 477 734	94,6	45 708	97,5	98 497 357 101	5,4	46 869	1 819 284 834 835
Etablissements Publics Nationaux	219	8,3	177 422 593 330	81,6	2 415	91,7	40 006 236 003	18,4	2 634	217 428 829 333
Collectivités territoriales	507	25,3	350 485 343 743	94,1	1 496	74,7	22 033 289 194	5,9	2 003	372 518 632 937
Sociétés d'Etat	225	33,9	1 417 922 307 026	99,4	438	66,1	8 325 433 791	0,6	663	1 426 247 740 817
TOTAL GENERAL	2 112	4,0	3 666 617 721 833	95,6	50 057	96,0	168 862 316 089	4,4	52 169	3 835 480 037 922

Source : DMP

PSC=Procédure Simplifiée de demande de Cotation
PSO=Procédure Simplifiée à compétition Ouverte

PSL=Procédure Simplifiée à compétition Limitée
LCVM=Lettre de Commande Valant Marché

Tableau 2 : Etat de planification des lignes soumises à marché par type de structure

	Lignes soumises à marché (Procédures simplifiées et Procédures classiques)				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	46 869	89,9	1 819 284 834 835	47,4	5318	73,6	1 329 743 181 561	52,5
Collectivités territoriales	2 003	3,8	372 518 632 937	9,7	690	9,6	44 317 556 033	1,8
Etablissements Publics Nationaux	2 634	5,0	217 428 829 333	5,7	1058	14,6	151 718 618 490	6,0
Sociétés d'Etat	663	1,3	1 426 247 740 817	37,2	159	2,2	1 004 455 905 880	39,7
TOTAL	52 169	100	3 835 480 037 922	100	7 225	100	2 530 235 261 964	100

Source : DMP

Tableau 3 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation de 2015 à 2017

MODE	2015				2016				2017			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	5028	100	996 541 062 233	100	3232	75,8	887 270 156 791	96,1	4 036	81,0	891 535 215 246	97,3
Appel d'offres ouvert	2952	58,7	361 080 567 973	36,2	1650	38,7	343 692 510 933	37,2	2119	42,5	474 790 735 343	51,9
Appel d'offres restreint	504	10,0	246 569 122 454	24,8	339	7,9	158 533 100 547	17,2	382	7,7	140 349 914 202	15,3
Sous total procédures concurrentielles	3456	68,7	607 649 690 427	61,0	1989	46,6	502 225 611 480	54,4	2501	50,2	615 140 649 545	67,2
Marchés de Gré à gré	385	7,7	264 332 866 701	26,5	247	5,8	168 237 465 305	18,2	367	7,4	163 856 455 893	17,9
Avenants	312	6,2	25 843 056 736	2,6	281	6,6	22 346 591 771	2,4	298	6,0	26 848 835 084	2,9
Conventions	127	2,5	52 720 030 366	5,3	135	3,2	167 177 718 903	18,1	152	3,0	54 605 744 071	6,0
Lettres de commande valant marché	748	14,9	45 995 418 003	4,6	580	13,6	27 282 769 332	3,0	718	14,4	31 083 530 653	3,4
Sous total procédures non concurrentielles	1572	31,3	388 891 371 806	39,0	1243	29,1	385 044 545 311	41,7	1 535	30,8	276 394 565 701	30,2
PROCEDURES SIMPLIFIEES	0	0,0	0	0,0	1034	24,2	35 582 901 875	3,9	946	19,0	24 277 667 463	2,7
Procédures simplifiées à compétition limitée		0,0		0,0	611	14,3	14 926 879 407	1,6	662	13,3	14 954 127 845	1,6
Procédures simplifiées à compétition ouverte		0,0		0,0	423	9,9	20 656 022 468	2,3	284	5,7	9 323 539 618	1,0
TOTAL	5028	100	996 541 062 233	100	4266	100	922 853 058 666	100	4 982	100	915 812 882 709	100,0

Source : DMP

Tableau 4 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Nombre d'entreprises	Part des entreprises en %	Nombre de marchés	Part des marchés en %	Montant des marchés (FCFA)	% des montants des marchés
Petites et moyennes Entreprises	470	25,4	1404	28,2	385 020 860 068	42
Grandes entreprises	1382	74,6	3 578	71,8	530 792 022 641	58
TOTAL	1852	100,0	4 982	100,0	915 812 882 709	100,0

Source : DMP

Tableau 5 : Délais de passation des marchés par étape

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)	
		2016	2017
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	15,7	12,8
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	24,1	24,4
Travaux de la Commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	8	9,8
Demande d'avis de non objection	3	5,7	10,2
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	4,4	6,7
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	-	5
Publication des résultats et délais de recours	10	-	10,4
Signature de l'attributaire du marché	3	37	10,5
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	26,6	5,2
Approbation du marché	7	6,8	10,4
Notification de l'approbation du marché	3	-	2,9
Délai global moyen de passation de marchés	88	128,3	108,3

Source : DMP